

Si, par dessus le marché, le Surintendant, pour être bien en cour, fait encore fi des remarques des laïques, il est aussi bien de supprimer le Conseil et le Surintendant et de tout laisser entre les mains des évêques.

On se rappelle la discussion soulevée à la dernière réunion du Conseil. Un membre laïque se lève et dit : Mais vous ne faites que des curés dans vos collèges, et nous voulons des citoyens !

S'est-il fait rappeler vite à l'ordre par Mgr Laflèche courroucé !

— Voulez-vous prétendre, lui a-t-on dit, qu'il y a trop de curés ?

C'est ainsi qu'on traite les laïques qui s'émanicipent.

Et l'on continue sur le vieux train de la grise. M. Ouimet, qui a tout intérêt à plaire à l'élément ecclésiastique, opine du bonnet comme Messieurs et pousse à la roue. On encourage les séminaires, on dote les collèges classiques, on bourre les communautés, et à côté de cela le peu d'écoles normales ou professionnelles que nous possédons restent désertes.

Il faut que ce système-là change, et le seul moyen d'obtenir un changement utile est de balayer le Conseil et le Surintendant.

Remplaçons ces deux institutions fossiles par un ministère de l'Instruction publique, un ministère à poigne, avec un comité consultatif si l'on veut, mais qui ait réellement le pouvoir.

Le régime actuel a duré trop longtemps, et est responsable de ce triste état de choses.

Il faut prendre une résolution virile. On met de l'avant le nom de deux hommes pour prendre la direction de l'Instruction Publique ; ces deux hommes sont : l'hon. M. Flynn et l'hon. M. Masson.

Les deux noms nous plaisent assez. M. Flynn a toujours été un des esprits éclairés de l'Université-Laval ; il a de grands talents. Nous n'aurions à faire à sa nomination qu'une seule objection que nous considérons comme importante : il nous semble que dans un poste aussi important pour la population canadienne-française, le titulaire doit être d'origine canadienne-française. On ne sait ce que réserve l'avenir, et nous ne pouvons confier une cause aussi pré-

cieuse qu'à un homme qui soit de cœur et de sang avec nous.

L'hon. R. Masson ferait un excellent ministre de l'Instruction Publique. Littérateur distingué, au courant de nos mœurs sociales et même politiques, ayant voyagé, il possède la largeur de vues que l'on doit trouver dans cette position. M. Masson s'est fait l'avocat, dans le Conseil de l'Instruction Publique, du projet d'obligation pour les professeurs ecclésiastiques de faire preuve de diplômes comme les professeurs laïques ; grâce à son énergie cette réforme s'impose et doit fatalement être obtenue. Son attitude décidée à ce sujet l'a mis en relief dans les cercles universitaires ; sa nomination serait accueillie avec satisfaction par tout le monde.

Mais d'abord, créons le ministère, sans quoi les meilleures volontés resteront impuissantes.

DUROC.

DANS LES ECOLES

LA RELIGION ET LA MORALE

A force de répéter sur tous les tons qu'il faut de toute nécessité mêler la religion à l'enseignement des matières les plus profanes que l'on puisse imaginer, on a réussi à affoler complètement certaines personnes bien disposées mais fermement convaincues que toute école où l'enseignement du calcul n'est pas revêtu d'un certain cachet d'orthodoxie protestante ou catholique est nécessairement une école impie, une école sans Dieu, une école suspecte d'immoralité.

Afin de contrebalancer l'effet des leçons d'irréligion résultant, paraît-il, d'un enseignement qui se borne à déclarer que deux et deux font quatre, sans expliquer aux élèves quelle est la doctrine catholique ou protestante sur ce point particulier, et pour éviter en même temps les conflits d'opinion qui pourraient se produire dans un pays où la liberté des cultes existe *de jure* sinon *de facto*, on a songé à adopter un moyen propre à donner aux catholiques et aux protestants l'occasion d'imposer, quand ils le peuvent, leur manière de voir à ceux qui ne partagent pas leurs croyances religieuses.

Selon les apparences, c'est au nom de la liberté de conscience et pour la plus grande